

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Dont 0 absents excusés

0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : -

Etaient absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

46 – Recensement de la population 2024 : désignation du coordonnateur communal.

Monsieur le maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2024 les opérations de recensement de la population.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur communal de l'enquête de recensement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner Madame FE Clélia comme coordonnateur communal de l'enquête,
- D'autoriser monsieur le maire à signer l'arrêté de nomination

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023
Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 15
Votants : 15
Absents : 0
Dont 0 absents excusés
0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : -

Etaient absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

47 – Recensement de la population 2024 : création de deux postes non permanent d'agents recenseurs.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'article 3L1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les opérations de recensement de la population prévu en 2024 sur la commune.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 11 janvier 2024 jusqu'au 17 février 2024 deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions d'agent recenseur dont la durée hebdomadaire de service est de 14/35^{ème} et donc par ce fait, de l'autoriser à recruter deux agents contractuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions d'agent recenseur suite à un accroissement d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 14/35^{ème} du 11 janvier 2024 au 17 février 2024.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice en vigueur selon le grade susnommé.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2024.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Dont 0 absents excusés

0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : -

Etaient absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

48 – Délibération pour la convention entre la commune & la troupe K'barré.

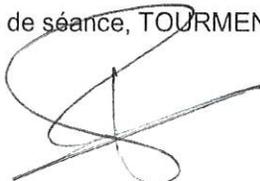
Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la troupe K'barré était à la recherche d'une salle disponible pour pouvoir effectuer des répétitions. Monsieur le maire a donc proposé à la troupe le prêt de la salle polyvalente le mercredi soir à titre gratuit.

Une convention va être signée entre les deux parties, la commune & Monsieur Franck Lehman.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec trois abstentions et onze voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023
Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 15
Votants : 15
Absents : 0
Dont 0 absents excusés
0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : -

Etaient absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

49 – Délibération pour la convention entre la commune & l'association Litt & Art.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une habitante d'Auzebosc à créer une association artistique et culturelle « Litt & art ».

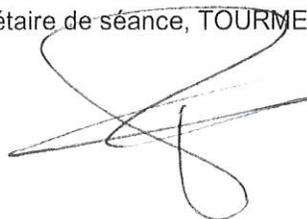
Afin de développer son activité monsieur le maire propose que cette association se serve de la bibliothèque à titre gratuit pour réaliser ces différents ateliers.

Une convention va être signée entre les deux parties, la commune & Madame Brennetot, président de l'association Litt & art.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec une abstention et treize voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023
Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 15
Votants : 15
Absents : 0
Dont 0 absents excusés
0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : -

Etaient absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

50 – Délibération pour la reprise des emplacements sans acte de concession dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'opération règlementaire de reprise des concessions échues dans l'ancien cimetière communal situé en périphérie de l'Eglise et menée avec l'assistance du Groupe ELABOR, s'est déroulée comme prévu dans le courant du mois d'août 2023.

Il ne reste à réaliser que les travaux de végétalisation des espaces libérés pour lesquels la subvention du Département a été récemment obtenue et qui seront entrepris dès le début de l'automne.

64 emplacements ont ainsi été physiquement repris.

L'étape suivante qui est normalement prévue consiste à reprendre maintenant les emplacements pour lesquels il n'a été retrouvé aucun acte de concession. A l'issue de l'analyse juridique de la situation faite par ELABOR, cette seconde étape concernerait une quarantaine d'emplacements.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023
Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 15
Votants : 15
Absents : 0
Dont 0 absents excusés
0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : -

Etaient absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, ces sépultures relèvent du droit commun et peuvent être reprises au terme d'un délai réglementaire d'occupation de 5 ans (article R 2223-5)

Au vu des épitaphes relevées sur les monuments concernés et d'un ancien listing manuscrit conservé dans les archives communales les inhumations effectuées à ces emplacements ont toutes une ancienneté très largement supérieure à 5 ans, certaines datant même de plus d'un siècle.

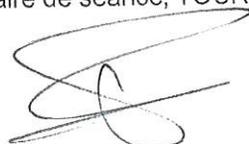
Il est donc proposé au conseil municipal d'engager cette seconde tranche de reprise d'emplacements et d'autoriser à cet effet Monsieur le Maire à signer une nouvelle mission d'assistance juridique et administrative avec le groupe ELABOR dont le montant s'élève à 3736,80 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et dit que les travaux correspondants susceptibles de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR pourront être menés en 2024 après inscription des crédits nécessaires au prochain budget primitif.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire a signé tout document relatif à ces nouveaux travaux (avenants, ordres de services etc..)

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Dont 0 absents excusés

0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : -

Etaient absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

51 – Délibération pour la vente de l'extrémité déclassée VC6 dite Impasse de la Bideauderie.

Il est rappelé au Conseil Municipal que celui-ci a décidé par délibération en date du 12 avril 2023 du déclassement de l'extrémité de la VC6 dite impasse de la BIDEAUDERIE, ce déclassement ayant été prononcé après l'enquête publique favorable qui s'était déroulée du 30 janvier 2023 au 13 février 2023.

Il est également rappelé que la Société AMS Equipement, riveraine de la VC6, avait demandé par courrier en date du 5 mai 2022, à se rendre acquéreur de cette section de voie sans issue située au droit de l'établissement commercial.

Dans cette perspective, il a donc été procédé au bornage et à l'arpentage de la surface de terrain à céder à la Sté AMS Equipement correspondant à l'ancienne emprise publique.

La superficie de celle-ci nouvellement cadastrée sous le numéro 258P de la section C et située en zone agricole du PLU intercommunal s'élève à 723 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- Approuve cette cession,
- Dit que le prix de vente devra correspondre au minimum au montant de tous les frais engagés par la commune pour cette opération (enquête publique, publications, géomètre) soit un montant total arrondi à 3 000 € + frais d'acte,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires pour formaliser cette vente.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Dont 0 absents excusés

0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : -

Etaient absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

52 – Délibération pour la convention entre Logéal immobilière et la commune.

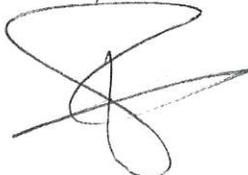
Monsieur le maire expose au conseil municipal que logéal immobilière doit, depuis la loi Elan, mettre en place avec les communes réservataires de logements une convention de flux.

A cette date, la commune dispose de 4 logements.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'avoir délégation de signature pour signer tout document relatif à cette convention. Avec deux abstentions et 13 voix pour, le conseil municipal approuve.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Dont 0 absents excusés

0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Étaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Étaient absents excusés : -

Étaient absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

53 – Délibération pour la dissolution du CCAS au 31/12/2023.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE.

En respectant cette loi ; le conseil d'administration du CCAS a pris la décision de dissoudre le CCAS hier, mercredi 05 octobre.

Lorsque le CCAS est dissous, une commune peut :

- Soit exercé directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Dont 0 absents excusés

0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : -

Etaient absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- Soit transféré tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la Communauté de Communes est compétente en la matière.

Vu l'article L123-4 du Code de l'action sociale et des familles,
Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De respecter la décision du conseil d'administration du CCAS et dissoudre le CCAS au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal exercera directement la compétence d'œuvres sociales.

Le budget sera transféré dans celui de la commune.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Dont 0 absents excusés

0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etai^{ent} présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etai^{ent} absents excusés : -

Etai^{ent} absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

54 – Création d'une commission d'œuvres sociales au sein du conseil municipal au 01/01/2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la dissolution du CCAS, il serait préférable qu'une commission « œuvres sociales » soit créée afin de pouvoir traiter les dossiers qui étaient gérés par le CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

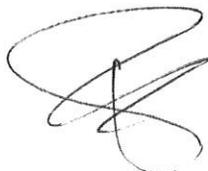
- de créer une commission « œuvres sociales ».

Les membres de cette commission seront :

- LEBORGNE Martine
- LECOUTEUX Anne-Marie
- ANQUETIL Stéphanie
- MACE Dominique
- LEFEBVRE Arnaud
- EFFOSSE Hélène

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 octobre 2023

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 25/09/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Dont 0 absents excusés

0 ayant donné un pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stéphanie, SOUDAIS Chantal, LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents excusés : -

Etaient absents : -

Monsieur TOURMENTE Moise a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

55 – Délibération pour les bons d'achats de fin d'année pour les aînés.

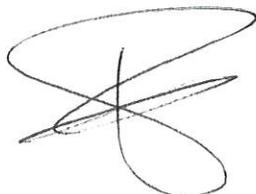
Monsieur le Maire rappelle, qu'en 2022, il avait été voté par le conseil municipal qu'un bon d'achat d'un montant 60€ pour un couple ou 30€ pour une personne seule avait été distribué en décembre 2022 pour les personnes de plus de 65 ans.

Il a été fait le choix de proposer aux aînés soit un repas soit un bon d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de fixer le montant du bon d'achat à 35 € pour les aînés n'assistant pas au repas.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moise



Le Maire, MACE Dominique



